

BOHAIN

n° 169
SPECIAL ELECTIONS
point com

www.bohainvermandois.fr

La lettre d'informations municipales de Bohain - le 21 décembre 2016



Deux élections en 2017

L'année 2017 sera une année chargée en élections. En effet, les dimanches **23 avril et 7 mai 2017** se dérouleront les élections présidentielles et les dimanches **11 et 18 juin 2017** se dérouleront les élections législatives.

Pour voter, je m'inscris

Pour voter aux élections, il est impératif d'être inscrit sur les listes électorales. Si tel n'est pas le cas, vous pouvez vous inscrire **dès maintenant et jusqu'au 31 décembre 2016 au service population** muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Vous pouvez désormais vous inscrire par internet ou par courrier en remplissant un formulaire téléchargeable sur le site du Ministère de l'Intérieur www.interieur.gouv.fr/Elections ou www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47 ou de l'INSEE (clé de recherche : formulaire liste électorale). Il faudra ensuite le renvoyer par internet ou par la Poste avec, obligatoirement, une copie numérique ou papier d'une pièce d'identité recto verso et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. Il doit parvenir à la mairie le **samedi 31 décembre 2016** au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

ATTENTION : Les bureaux de vote changent

Pour 2017, le nombre de bureaux de vote passe de 5 à 4. Un nouveau découpage a eu lieu. Il est donc probable que vous soyez dans un autre bureau de vote que précédemment.

De ce fait, une nouvelle carte indiquant votre bureau de vote vous sera transmise prochainement. Il est souhaitable que vous vérifiez l'adresse qui y figure.

En cas de changement d'adresse, il est impératif de communiquer la nouvelle au service population.

Les différents bureaux de vote seront les suivants :

- L'Hôtel de Ville, bureau centralisateur place du Général de Gaulle
- L'annexe du Royal rue Curie
- L'espace culturel Emile Flamant rue de la Fabrique
- La Maison des Associations rue Pasteur



Vous avez déménagé, signalez-le !

Vous avez déménagé et signalé votre changement d'adresse à la Poste, à la CAF, à votre banque ! Vous avez pensé à tout sauf à votre bulletin de vote. Quand vous changez de domicile, même dans la commune, il est impératif de communiquer votre nouvelle adresse au service population afin de recevoir votre nouvelle carte d'électeur avec votre bureau de vote et votre propagande.

Vous venez d'avoir 18 ans

Vous venez d'avoir 18 ans ou vous aurez 18 ans avant l'un des deux scrutins prévus en 2017 ? Vous serez inscrit d'office sur les listes électorales, **sous réserve toutefois que vous vous soyez fait recenser auprès de votre mairie en vue de la journée « défense et citoyenneté ».**

Vous n'avez donc pas de démarche particulière à effectuer. Toutefois, si vous n'avez pas reçu de courrier de votre mairie vous informant de votre inscription, vous êtes invités à **contacter la mairie avant le 31 décembre 2016 afin de vérifier votre inscription.**

Pour voter en 2017,
JE M'INSCRIS
sur les listes électorales

Dès
maintenant

et au plus tard
le 31 décembre 2016
avant minuit



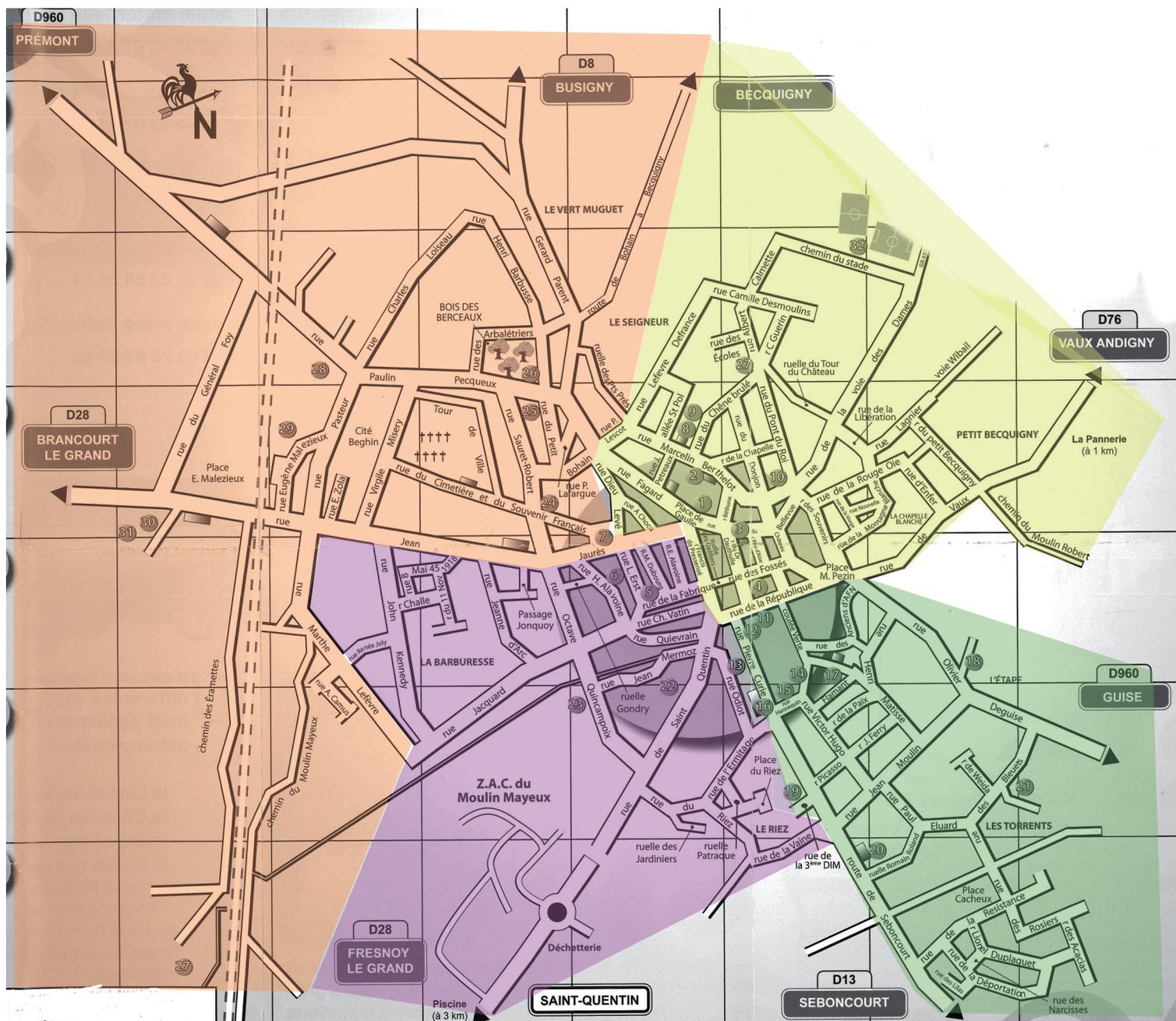
Service Population

Ouvert du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

Tél : 03.23.07.55.51



La Commission Communication et Culture vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le 11 janvier 2017



Liste des bureaux de vote :

- Hôtel de Ville place du Général de Gaulle
- Annexe du Royal rue Curie
- Espace Culturel Emile Flamant rue de la Fabrique
- Maison des Associations rue Pasteur



BOHAIN Point COM - N°169 - 21 décembre 2016 - bimensuel est édité par la Mairie de Bohain - 1 place du Général de Gaulle - 02110 Bohain-en-Vermandois - Tél : 03.23.07.55.55 - Fax : 03.23.07.55.56 - www.bohainenvermandois.fr - Facebook : Ville de BohainenVermandois
Directeur de publication : Jean-Louis Bricout - **Conception/rédaction/mise en page** : service communication - **Crédits photos** : Mairie de Bohain - service Communication - Photo-libre.fr - Allocine.fr - **Ont collaboré à ce numéro** : les membres de la commission Communication/Culture présidée par Francis Lasvaux - **Imprimerie** : Alliance partenaires graphiques - Document imprimé sur du papier PEFC. La certification PEFC garantit que le bois utilisé dans la fabrication du papier provient de forêts gérées durablement.
Tirage : 3 150 ex - Ne pas jeter sur la voie publique. **Prochaine parution** : le 11 janvier 2017

